

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/02/2009

Réception par le Prefet : 09/02/2009

Publication : 13/02/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° 2009-2-7-1

Séance du vendredi 6 février 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

#### CONTRAT CULTURE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date 20 novembre 2008,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 en faveur du Développement Culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde, dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle au titre du Développement Culturel des Territoires, la subvention prévue dans le contrat culture en cours de validité, soit **34 000 €** en faveur de la Communauté de Communes d'Illfurth pour 2009.

- ❖ Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir :
  - Programme D023, opération 2009-D723-9999, imputation 65-311-65734-2367-371, concernant le Soutien au Développement Culturel des Territoires pour un montant total de 34 000 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, resembling the name 'Charles Buttner'.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions